

INCLUSION, EPS

UNE QUESTION D'ÉDUCATION CITOYENNE

TWIGGY LEJEUNE-VAZQUEZ

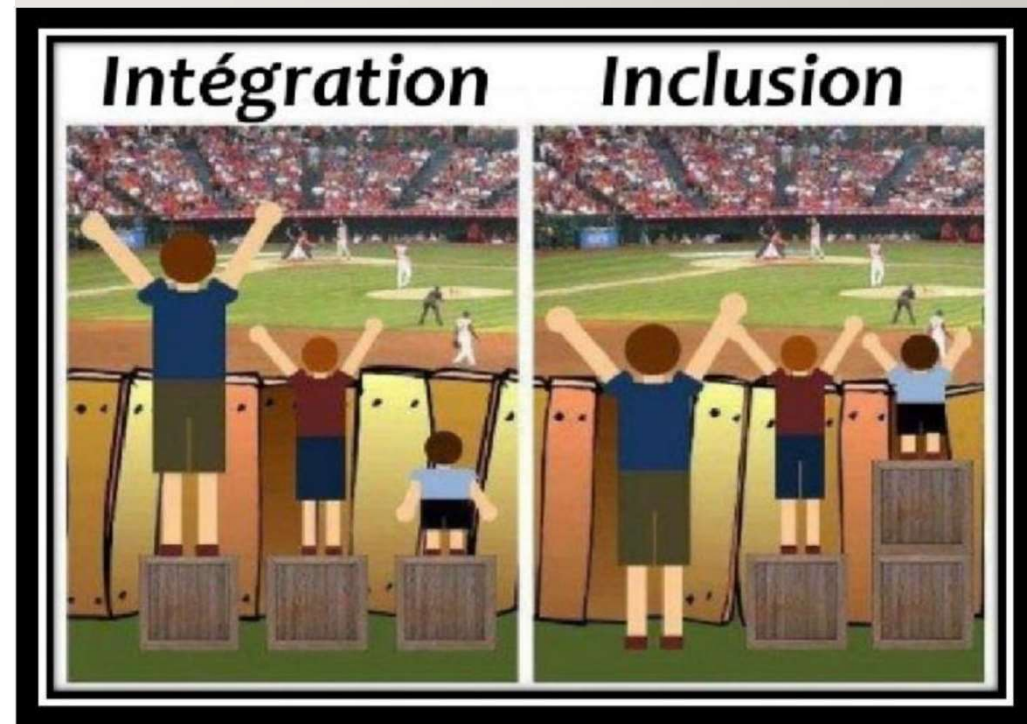
L'INCLUSION SCOLAIRE QU'EN EST-IL?

INCLUSION : UNE NOUVELLE VISION DU HANDICAP

- « La situation de handicap » n'est pas seulement liée aux atteintes, maladies ou déficiences, dont sont porteurs certains élèves. Les conséquences de ces atteintes, maladies ou déficiences peuvent être considérablement réduites par des démarches pédagogiques **appropriées** ainsi que par la **qualité de l'environnement matériel, physique et humain** dans lequel ces élèves évoluent.
- A l'inverse, les lacunes d'un parcours scolaire peuvent générer des incapacités qui, sans lien avec une atteinte ou une déficience, créent pour le futur adulte les conditions d'un désavantage social durable, du fait d'apprentissages mal ou insuffisamment maîtrisés ».
- La prise en charge en "institution" est remise en cause.

D'une part, parce que ce n'est plus le choix premier des usagers et de leur famille et d'autre part, parce qu'elle génère des difficultés pour revenir en milieu « ordinaire ».

La recherche de réponses au plus près du droit commun et dans l'environnement de vie « le moins spécialisé possible » devient la référence.





A la rentrée 2015,
358 692 élèves en
situation de handicap
étaient scolarisés dont
278 978 dans leur
établissement de
référence

Quelques chiffres

À la [rentrée 2017](#), 321 476 élèves en situation de handicap étaient scolarisé.e.s dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale : 181 158 dans le premier degré et 140 318 dans le second degré ●. À titre de comparaison, à la rentrée 2015, 279 000 élèves étaient en situation de handicap en France.

Sur l'ensemble des élèves en situation de handicap ayant 10 ans en 2015 (Le Laidier & Prouchandy, 2016 ; Mochel et al., 2018 ; Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 2018) :

- 45 % sont en classe ordinaire alors qu'elles et ils étaient 85 % à 6 ans (en CM1 ou CM2, niveau inconnu) ;
- 38 % sont en ULIS (niveau CE1 pour les deux tiers, niveau CM1 pour 13 % et niveau CM2 pour 3 %) ;
- 14 % sont en établissement spécialisé (niveau maternelle pour la moitié des élèves, niveau CP ou CE1 pour un tiers).

Les [prévisions](#) pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, il est prévu un plan quinquennal de recrutement de 22 500 emplois d'accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires, à raison de 4 500 emplois par an. À titre de comparaison, à la rentrée 2016, il y avait 80 000 accompagnants (50 000 contrats aidés et 30 000 AESH). C'est une inflation qui questionne, comme si la scolarisation d'un élève avec handicap était forcément soumise à une compensation sous la forme d'une aide humaine (Toullec-Théry, 2013). D'autres compensations sont aussi envisagées, comme la mise à disposition de matériels pédagogiques adaptés. La rénovation du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap sera expérimentée dans chaque académie en 2018-2019 en vue d'une généralisation progressive à partir de la rentrée scolaire 2019 (voir le [nouveau décret](#) de 2018 sur les accompagnant.e.s des élèves en situation de handicap).

... et des disparités selon les types de handicap et les origines sociales...

La Note d'information de la DEPP (Le Laidier & Prouchandy, 2016) permet de mieux comprendre la situation des élèves selon leur type de handicap et selon leur origine sociale.

A la rentrée 2015,

- 22 % des enfants en situation de handicap arrivent sans redoubler en CM2 :
- 61 % des enfants présentant un trouble visuel, 53 % de ceux présentant un trouble moteur, et 46 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent
- à l'opposé, seulement 8 % des enfants de 10 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe ;
- un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole parviennent sans redoubler en CM2.

Sur les 38 % des élèves scolarisés en ULIS à 10 ans,

- 60 % présentent des troubles intellectuels ou cognitifs ;
- 12% : déficients visuels
- 14% : déficients moteurs
- 14% enfants présentant des troubles viscéraux

* Un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1,

- 15 % des def aud et 19 % des def Vis :le niveau CM2.
- 14 % des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais plus de 25% des élèves présentant plusieurs troubles associés.
- Un déficient auditif sur cinq est scolarisé dans un établissement spécialisé
- Les trois quarts d'entre eux sont de niveau CE2 ou supérieur, contre 19 % de l'ensemble

BREF HISTORIQUE

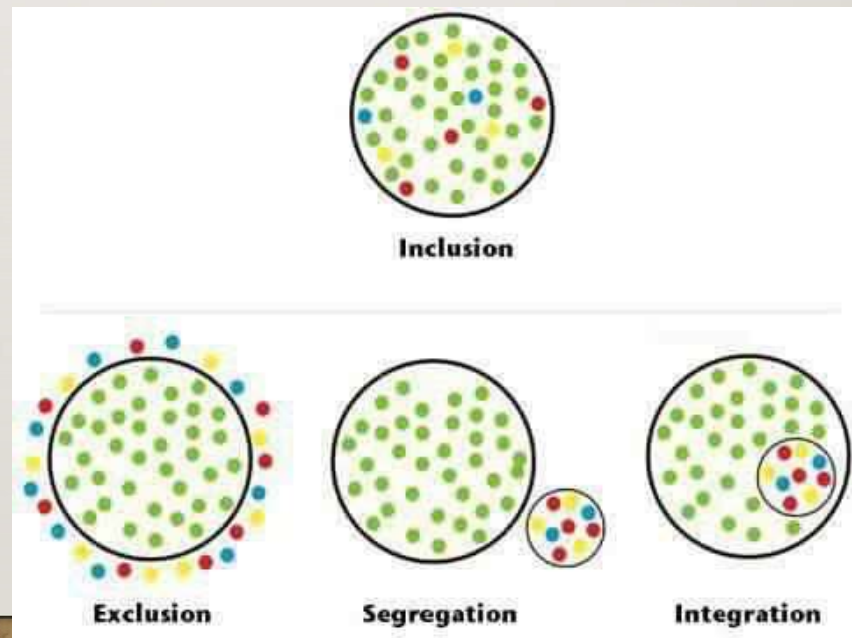
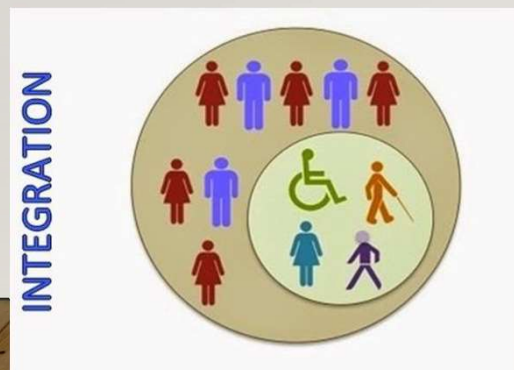
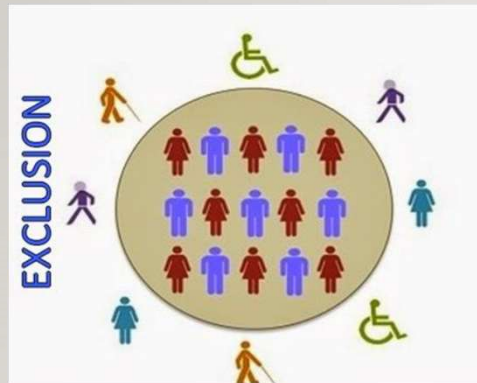
LE DROIT A LA SCOLARISATION

QUELQUES REPERES

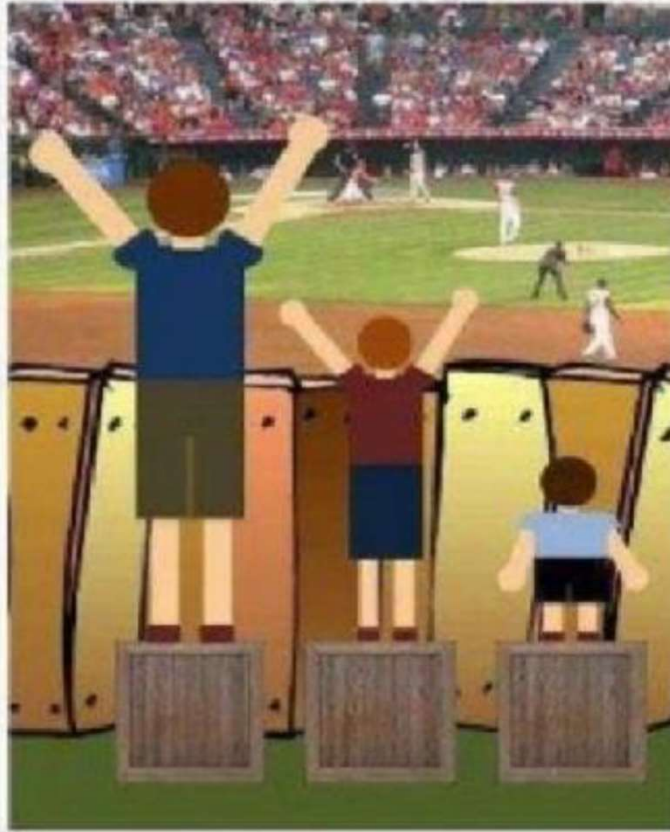
- 1975 Obligation éducative pour enfant en situation de handicap
- **2005 : La loi de 2005** pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap a permis de passer de l'obligation éducative (Loi de 75) au droit à la scolarisation et à la formation.
 - Principes d'ACCESSIBILITES et de COMPENSATION
 - Quelques pistes pour enseignant
- 2013 : La loi de refondation de juillet 2013 : réaffirmation du droit commun
- 2015 : CLIS devient ULIS

BILAN EXCLUSION/ INTEGRATION/ INCLUSION

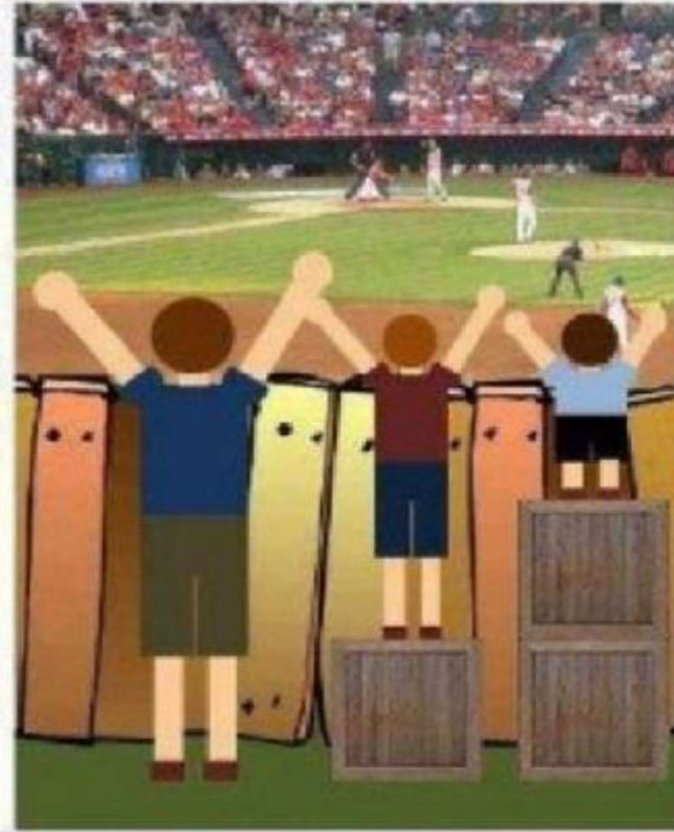
Action d'inclure quelque chose dans un tout, un ensemble ; état de quelque chose qui est inclus dans autre chose



Intégration



Inclusion



LES ULIS : UNITES LOCALISEES POUR INCLUSION SCOLAIRE (2015)

L'organisation des Ulis correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves en situation de handicap présentant des :

- - TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales ;
- - TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- - TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- - TFM : troubles des fonctions motrices ;
- - TFA : troubles de la fonction auditive ;
- - TFV : troubles de la fonction visuelle ;
- - TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

LES ENJEUX DE L'INCLUSION

- ❑ Favoriser égalité des chances en visant des compétences communes
- ❑ Développer la participation active et l'autonomie à l'intérieur d'un cadre fixé
- ❑ Promouvoir l'acceptation des personnes en situation de handicap comme membre à part entière de la structure ordinaire
- POUR L'ENSEIGNANT = Enseigner c'est trouver les outils pour inclure = diversifier / enrichir / donner du temps

Exemple Programmes 2015 : Au cycle 2, les élèves ont le temps d'apprendre. Les enfants qui arrivent au cycle 2 sont très différents entre eux. Ils ont grandi et ont appris dans des contextes familiaux et scolaires divers qui influencent fortement les apprentissages et leur rythme. La classe s'organise donc autour de reprises constantes des connaissances en cours d'acquisition et si les élèves apprennent ensemble, c'est de façon progressive et chacun à son rythme. Il s'agit de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de certains élèves (élèves allophones nouvellement arrivés, en situation de handicap, éprouvant des difficultés importantes à entrer dans l'écrit, entrant nouvellement à l'école, etc.) qui nécessitent des aménagements pédagogiques appropriés.

-
- « Une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez soi pour tous ». Sans neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers et les résorber dans le tout. » (Charles Gardou 2012, p.37)

L'objectif d'une école inclusive est bien de développer une école qui accepte et prenne en compte les différences, la diversité. Elle concerne donc tous les élèves. Elle met l'accent sur le fonctionnement scolaire et sur les conditions pédagogiques à instaurer pour réduire les obstacles aux apprentissages.

ET EN EPS?

- Programmes de 2015!

Cycles 2, 3 et 4 : l'EPS (...) assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

Enseignants exclusifs	- perçoivent plutôt négativement l'inclusion des élèves à BEP par manque de formation et d'expérience - exclusion fonctionnelle : conception se centre sur la dimension médicale et déficitaire du handicap - proposent des pratiques d'enseignement limitant la participation motrice des élèves en privilégiant des rôles sociaux d'arbitre, de juge, de chronométreur, d'observateur...
Enseignants intégratifs	- souhaitent favoriser l'intégration mais manque de formation et d'expérience - conception assimilatrice des normes scolaires : - pratique d'enseignement de type intégration individuelle En fonction de ses difficultés, l'élève est placé * soit dans les mêmes situations que ses pairs ordinaires, avec éventuellement quelques adaptations * soit dans la même APSA que ses pairs mais en modifiant les objectifs et les exigences des tâches - soit dans une autre activité physique sans lien avec la situation de la classe, le plus souvent pour renforcer une capacité physique particulière
Enseignants inclusifs	- formés et expérimentés, construisent un réseau de partenaire autour des élèves à BEP - perspective sociale du handicap : les difficultés des élèves à l'école sont d'avantage liées au contexte qu'à l'élève lui-même (ref Armstrong) - dispositifs et pratiques plus originaux et collectivement planifiés (tutorat, apprentissage coopératif, inclusion inversée....)

Typologie des enseignants d'EPS dans leur rapport à l'inclusion

Réf : Tant (M.), André (A.), Watelain (E.), « Représentations professionnelles des enseignants d'éducation physique envers l'inclusion des élèves en situation de handicap », *Revue des sciences de l'éducation*, n°44 (1), 2018, p. 40-71

**OUI MAIS PEUT-ON VRAIMENT PARLER
D'INCLUSION?**

L'accès à la citoyenneté

MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCÈS À LA CITOYENNETÉ

Niveau 1 : l'insertion

Conception médicale de l'individu déficient associée à des préoccupations de sécurité (principe de précaution) = pratique physique limitée

Niveau 2 : l'assimilation

Chaque jeune doit être éduqué dans l'environnement le plus ordinaire possible afin de s'y adapter.

Niveau 3 : l'intégration

Conception normative et individuelle de l'éducabilité du jeune en SH.

Niveau 4 : l'adaptation

Conception individuelle du Handicap = 2° degré d'intégration/ adptation de l'individu ET de la structure

Niveau 5: l'inclusion

Conception sociale et interactionniste de l'éducabilité du jeune en SH

Modalités d'accueil et degrés d'accès à la citoyenneté

	Insertion <i>Est admis à côté des autres</i>	Assimilation <i>Doit faire comme les autres</i>	Intégration <i>Doit faire comme les autres avec une aide</i>	Adaptation <i>Est différent au milieu des autres</i>	Inclusion <i>Est différent comme et avec les autres</i>
Egalité des chances					
Participation et autonomie					
Acceptation en tant que membre du groupe					

A.André, P. Kogut, M.Tant, J. Midelet in « La citoyenneté » ed. Pour l'action-Revue EPS, 2014

Modalités d'accueil et degrés d'accès à la citoyenneté

	Insertion <i>Est admis à côté des autres</i>	Assimilation <i>Doit faire comme les autres</i>	Intégration <i>Doit faire comme les autres avec une aide</i>	Adaptation <i>Est différent au milieu des autres</i>	Inclusion <i>Est différent comme et avec les autres</i>
Egalité des chances	Participation limitée aboutissant à une inégalité des chances	Egalité de traitement aboutissant à une inégalité des chances	Egalité des chances recherchée par la compensation	Egalité des chances recherchée par l'adaptation des dispositifs	Egalité des chances recherchée par l'adaptation des dispositifs et la sollicitation des interactions
Participation et autonomie	Participation très limitée	Participation faible si les besoins ne sont pas pris en compte	Participation avec aide pouvant nuire à l'autonomie	Participation active avec les autres élèves	Participation active en interaction avec les autres élèves
Acceptation en tant que membre du groupe	Est toléré à côté des autres	Est accepté si fait comme les autres	Est accepté si fait comme les autres	Est accepté comme différent des autres	Apports réciproques entre élèves (la différence comme richesse)

A.André, P. Kogut, M.Tant, J. Midelet in « La citoyenneté » ed. Pour l'action-Revues EPS, 2014

DE L'ASSIMILATION À L'ADAPTATION : VERS L'ÉQUITÉ

DE L'ASSIMILATION À L'ADAPTATION : **VERS** **L'ÉQUITÉ**

- Une des dimensions essentielles de l'Education à la citoyenneté = préserver le sentiment d'équité entre tous quelles que soient les différences
- Equité = **viser les mêmes compétences pour tous** (solicitation des même registres de ressources) tout en aménageant certaines conditions afin des rendre les tâches plus accessibles à l'élève ne SH, en cohérence avec la nature du handicap et les recommandations médicales

⇒ **maintenir un niveau d'exigence commun tout en diminuant la sollicitation des ressources à l'origine du handicap** (quelques exemples)

- Prof EPS = adapter les activités et les situations proposées (adaptation spatiale, temporelle, matérielle ou humaine) = abaisser le niveau de chaque registre de ressource déficitaire tout en maintenant une exigence comparable en termes de compétence attendue. (de nombreux outils)
- Equité = prendre en compte le degré de handicap dans les APSA enseignées



Elève avec mode de fonctionnement particulier

- Troubles de la COMMUNICATION, difficultés de compréhension (consignes, situation sociale)
- Difficultés avec TEMPS, durée, organisation séquentielle
- Difficultés RELATIONNELLES
- Perceptions sensorielles particulières (bruit, toucher...)
- Intérêts RESTREINTS (peuvent servir de support)
- Comportement inhabituel voire inadapté
- Difficultés MOTRICITE fine et coordination

Consignes pour adapter

- Simplifier et décomposer les consignes, les écrire sous forme de listes numérotées (anticiper en préparant avec l'élève et/ou AVS)
- Nécessité **environnement stable et prévisible**
- Mémo VISUEL avec listes étapes à effectuer
- Expliciter les adaptations à la classe, **instaurer des tuteurs**
- Canaliser les moments ou en parler
- Eviter facteurs d'anxiété source de troubles du comportement
- Guidances physiques et visuelles, tutorat, patience

Dans ma classe j'ai un élève
avec syndrome autistique ou d'Asperger

→ Permettre d'être dans notre monde en s'y adaptant le mieux possible
→ Rendre l'environnement sécurisant

CONSEILS POUR L'EPS

[plus de détails](#)

- Organisation matérielle avec **nombreux supports visuels** et balisage
- **Visualisation du temps** et du programme de la séance
- **Ritualisation de la séance, de la communication**, anticiper sur les imprévus
- **Établir la communication** avant de donner une consigne simple et concrète
- Parler, de façon uniforme, en termes de **comportements attendus**
- Difficultés coordination gestes nouveaux : démonstration + descriptions geste sont insuffisants : guidage, tutorat (guider le geste physiquement est à utiliser selon le degré d'acceptation de l'élève)

POUR en SAVOIR PLUS

- Guide scolarisation enfant autiste : [cllic ici](#)
- Guide Ontario accueil enfants TED en milieu ordinaire : [cllic ici](#)
- Autisme sans déficience intellectuelle et syndrome Asperger en milieu scolaire : [cllic ici](#)

QUELQUES EXEMPLES

- Acrosport pour déficient visuel ou auditif
- Basket pour déficient moteur, auditif ou visuel

Propositions académie de Rouen : ACROSPORT

Définition : Activité dont le but est de présenter un enchaînement collectif composé de figures, d'éléments gymniques et chorégraphiques. Chaque élève peut être porteur, voltigeur, aide à la réalisation, chorégraphe et/ou spectateur

Sollicitations principales, sources éventuelles de blessures	pour les porteurs	Poignets, ceintures scapulaire et pelvienne	
	Pour les voltigeurs	Genoux	
	Contractions musculaires isométriques		
Types d'actions	∂ Le porteur	chargé de supporter, de propulser, de rattraper le voltigeur	
	∂ Le voltigeur	chargé d'escalader, d'être en appui sur le porteur, de voler.	
	∂ Le pareur	chargé d'assurer la sécurité, d'aider ses partenaires à monter et démonter les figures et de réaliser un élément gymnique et/ou chorégraphique	
Type d'efforts	De très modéré (spectateur, chorégraphe) à soutenu en fonction de la difficulté de la figure et du rôle assuré		

ADAPTATIONS

Sur le matériel	Sur le temps	Sur l'espace	Autres
-utilisation de plinth, chaise, ... -support visuel (fiches, photos, ...) -support auditif -tapis -utilisation du fauteuil, des béquilles, ... pour les figures et/ou la chorégraphie	-limiter le nombre de figures -limiter son temps d'intervention dans l'enchaînement -imposer des temps de récupération - limiter le temps de la figure	-réduire l'espace utilisé par l'élève -limiter la hauteur des figures (à hauteur du sol, de genoux, de bassin, d'épaules)	-adapter la difficulté des figures -aide pour s'orienter, communiquer (déficients visuels et/ou auditifs) -se limiter à un ou deux rôles en fonction de ses capacités -limiter l'intensité nécessaire à la réalisation d'une figure (force) -limiter la sollicitation des appuis (ex : proscrire les grandes flexions de genou, réduire les appuis intenses sur les poignets, appuis longs ou brefs) -proposer un enchaînement en fonction des capacités - adapter l'évaluation

SITOGRAPHIE

http://uv2s.cerimes.fr/media/s1301/co/module_RESSOURCESNUMERIQUESAPA.html

Site Education Nationale

<http://eduscol.education.fr/pid25585/ressources-pour-scolariser-les-eleves-handicapes.html>

Ressources enseignement et handicap

file:///C:/Users/adminlocal/Downloads/ressources_pour_enseignants_et_eleves.pdf

Sites académiques Activités physiques adaptées

NICE <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/eps/ressources-eps-adaptee/>

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/eps/ressources-eps-adaptee/preconisations-professionnelles-eps-adaptee/>

Lyon : <https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique50>

Rouen : <http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique185>

La Réunion : <http://eps974.ac-reunion.fr/pages/ressources/EPSadaptee.php>

Versailles: <http://eps.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique23>

Créteil: <http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?rubrique100>

Toulouse: http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eps/page_handicap.html

Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/eps/category/handicaps-et-inaptitudes/>

UN EXEMPLE D'EQUITE : LE CONTRÔLE ADAPTE AU BAC EN EPS

Arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive

Article 13 : " Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap, ne permettant pas une pratique des Apsa telles que présentées dans le cadre habituel du contrôle en cours de formation, bénéficient d'un contrôle adapté. Ces candidats sont évalués sur deux épreuves adaptées relevant de deux compétences propres à l'EPS. Cette inaptitude ou ce handicap doit être attesté par le médecin scolaire.

En cas de sévérité majeure du handicap, le recteur autorise, après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, une certification sur une seule épreuve appropriée au cas particulier.

Les adaptations sont arrêtées par le recteur, à la suite de l'avis médical et après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes.

Lorsque les conditions d'aménagement n'autorisent pas une évaluation adaptée au contrôle en cours de formation, un examen ponctuel est proposé. Les candidats sont alors évalués sur une seule épreuve académique adaptée. Si l'autorité médicale atteste d'un handicap ne permettant pas une pratique adaptée, une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient sont proposées par le chef d'établissement et validées par le recteur après avis de la commission académique. "

Circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation (possibilité de contrôle adapté pour les élèves reconnus en situation de handicap)

Grenoble : démarche académique de construction des épreuves adaptées

8 phases de construction des épreuves adaptées pour permettre à chaque enseignant de construire ses propres épreuves)

+ 1 : Substitution d'une épreuve (proposer une autre épreuve de l'ensemble retenu mais dans IE même Ca)

Adaptation même de l'épreuve et non pas de son contenu

Ex entorse genou alors bad devient TT avec limitation de l'espace latéral

+ 2 : Modification un élément du dispositif de l'épreuve (temps, espace, matériel, répétitions...)

L'élément modifié ne perturbe pas le déroulement de l'épreuve de la classe et n'en change pas la nature

Ex : Filet baissé ou temps de récupération plus important

+ 3 : Modification de la quotité des points affectés à certains paramètres de l'évaluation

Référentiel national : variation de la répartition des points mais pas de report sur d'autres critères d'évaluation

Exple : modification barème en athlétisme, modifications des exigences motrices en chorégraphie

+ 4 : utilisation d'un outil pédagogique pour aider à la réalisation

Ex pull-buoy, palmes, ...

+ 5 : modification pouvant aller jusqu'à la suppression d'un paramètre de l'évaluation

Ex badminton : suppression du paramètres « déplacement-replacement », les points sont alors reportés au paramètre « volume et rythme de jeu » ...

+ 6 : Proposition d'autres épreuves issues d'activités sans lien avec le référentiel national

+ 7 : Modification du pourcentage réservé à l'efficacité au profit du projet

Ex : retour longue maladie

+ 8 : Epreuves académiques en lien avec la classification

Définies par le groupe EPS

MARCHE DE DEMI-FOND		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE					
COMPÉTENCE ATTENDUE		En demi-fond, chaque candidat réalise 3 marches de 500 m (récupération 8 mn maximum entre chaque marche), chronométrées à la seconde près par un enseignant. Les candidats marchent sans montre ni chronomètre mais un temps de passage leur est communiqué aux 250 m. Après l'échauffement et avant la première course, le candidat indique sur une fiche le temps visé sur le premier 500 m. Après la première course, il note sur sa fiche le temps visé pour le deuxième 500 m. Comme pour toutes les activités athlétiques, la performance indiquée sur le barème doit avoir été atteinte pour obtenir les points correspondants. Les équipes d'EPS ont libre choix pour établir des barèmes affichant des performances intermédiaires. Il est important de déterminer le contrat santé de marche (allure maximale autorisée), en fonction des données du certificat médical. Pour cela un test de Vitesse Maximale de Marche Autorisée (VMMA) peut être réalisé préalablement à l'épreuve : cette vitesse doit être identifiée au moins à 2 reprises au cours du cycle d'enseignement en parcourant la plus grande distance possible en 10 séquences de marche de 36 secondes chacune, entrecoupées de 24 secondes de récupération. Un balisage par des plots tous les 10 mètres permettra la lecture directe de la vitesse en km/h (8 plots atteints = 8 km/h). La VMMA est définie en faisant la moyenne des 10 résultats obtenus)					
NIVEAU 4 Pour produire la meilleure performance, se préparer et récupérer efficacement de l'effort sur une série de courses dont l'allure est anticipée.							
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU 4 Non acquis		Degré d'acquisition du NIVEAU 4			
12/20	Vitesse moyenne des 3 marches référée à la moyenne de la VMMA	Vitesse moyenne obtenue inférieure à 70 % de la VMMA		Vitesse moyenne obtenue comprise entre 70 % et inférieure à 90 % de la VMMA		Vitesse moyenne obtenue comprise supérieure à 90 % de la VMMA	
03/20	Écart au projet (en valeur absolue)	Note / 3	Écart en secondes Barème mixte	Note / 3	Écart en secondes Barème mixte	Note / 3	Écart en secondes Barème mixte
		0.3	36	1.5	16	2.4	7
		0.6	30	1.8	12	2.7	5
		0.9	25	2.1	9	3	4
		1.2	20				
02/20	Préparation et récupération	Mise en train désordonnée. Mobilisations articulaires incomplètes. Activité irrégulière pendant les phases de récupération. 0 point		Mise en train progressive. Utilise des allures de son 500m. Mobilisations articulaires ciblées. Récupération active immédiatement après l'effort. 1 point		Mise en train progressive et continue. Mobilisations articulaires complètes et adaptées à l'épreuve. Récupération intégrant une mise en activité pour le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} 500m. 2 points	
3/20	Analyse de sa prestation	Bilan succinct et trop global ne permettant pas d'envisager une amélioration de la prestation entre 0 et 1		Analyse effectuée à partir des ressentis et des performances réalisées. Une ou plusieurs voies de progrès est ou sont envisagées entre 1,5 et 2		Analyse fine (ressentis/+ performances) permettant de proposer 1 ou 2 solutions au problème rencontré. entre 2,5 et 3	

NATATION ADAPTEE		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE			
COMPÉTENCE ATTENDUE		Epreuve combinée composée de trois modules, chacun étant limité dans le temps.			
NIVEAU 4 : conduire rapidement et enchaîner des déplacements variés adaptés aux différentes contraintes du milieu sur des parcours.		Avant l'épreuve, le candidat ou la candidate devra présenter un certificat médical détaillé avec les recommandations à respecter. Sur certificat médical, un candidat peut ne présenter que 2 modules. Une seule tentative sera accordée à chaque candidat. Les modules doivent s'enchaîner sauf avis médical certifié contraire. Le module 1 sera facultatif si les consignes médicales interdisent l'immersion profonde. Module 1 : parcours chronométré de 25 m, départ libre du bord du bassin. Aller ramasser un petit objet placé à 3 mètres du départ et immergé à environ 1m80 de profondeur. Remonter avec l'objet puis émerger dans un cerceau situé sur le coté et en surface, 2m plus loin. A la surface, lâcher l'objet, sortir du cerceau et nager en direction d'une zone d'immersion située 5 m plus loin. Franchir cette zone en immersion complète (zone de 10 m (G) ou de 8 m de long (F) délimitée par des perches placées à la surface de l'eau dans le couloir de nage). Finir le parcours en nageant en surface jusqu'au mur. Module 2 : nager la plus grande distance possible dans un temps limité à 5 minutes en utilisant librement toutes les possibilités de nage. L'utilisation des palmes sera autorisée pour le module 2 si une déficience au niveau du train supérieur est certifiée par l'autorité médicale scolaire. Module 3 : Se maintenir à la surface de l'eau, voies aériennes émergées, pendant 1 minute, dans une zone de 2m50 x 2m50, sans prendre contact ni avec le sol, ni avec le périmètre de la zone. Tout contact ou immersion des voies aériennes mettra fin à ce module et donc à cette épreuve. Avant l'épreuve, le candidat ou la candidate devra faire un projet sur chaque module en précisant : le temps, la récupération de l'objet et l'endroit de l'émergence du candidat, ainsi que le niveau de franchissement en immersion (module 1), la distance de nage prévue (module 2), la durée du maintien à la surface (module 3).			
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	NIVEAU 4 non acquis	Degrés d'acqulsition du NIVEAU 4		
Total ramené sur 12 points :	Module 1 : sur 10 points Temps réalisé : 2 points Manip d'un objet : 4 points Franchissement de la zone d'immersion : 4 points	> 1 min = 0 point objet non ramassé = 0 point objet ramassé et lâché = 1 point Prise des perches pour franchissement = 0 point Traversée réalisée avec une inspiration par demi zone = 1 point	> 45 sec et <= 1 min = 1 point Le nageur remonte en tenant l'objet et émerge à coté du cerceau = 2 points Le nageur remonte en tenant l'objet et émerge en touchant le cerceau = 3 points Une seule des deux parties de la zone est traversée en immersion = 2 points Toute la zone est traversée en immersion, mais avec au moins un contact des perches (3 points).	<= 45 sec = 2 points Le nageur remonte en tenant l'objet et émerge dans le cerceau sans le toucher (4 points) Toute la zone est traversée en immersion, sans aucun contact avec les perches (4 points).	
	Module 2 : sur 10 points Distance parcourue en 5 minutes (P) : nage avec palmes	25 m ou 100m (P) = 1 point 50 m ou 150m (P) = 2 points 75 m ou 175m (P) = 3 points 100 m ou 200m (P) = 4 points	125 m ou 225m (P) = 5 points 150 m ou 250m (P) = 6 points 175 m ou 275m (P) = 7 points	200 m ou 300m (P) = 8 points 225 m ou 350m (P) = 9 points 250 m ou 400m (P) = 10 points	
	Module 3 : Durée du maintien : 4 points	< 30 sec = 0 pt < 35 sec = 1 pts	< 40 sec = 2 pts < 45 sec = 2,5 points < 50 sec = 3 points	< 55 sec = 3,5 points <= 1 min = 4 points	
	5 pts	Ecart aux projets	1 prévision juste = 0,5 point 2 prévisions justes = 1 point	3 prévisions justes = 2 points 4 prévisions justes = 3 points	5 prévisions justes = 4 points 6 prévisions justes = 5 points

Orienter son enseignement dans une perspective inclusive : **l'adaptation spécifique consiste d'opérer un basculement entre la difficulté repérée chez l'élève/son (ses) besoin(s) particulier(s) (Benoit, 2013)/l'ingénierie didactique et pédagogique.**

Une formalisation « simple » de ce premier niveau de logique d'adaptation de l'enseignement (**Gombert, sous presse**) est présentée ci après au travers de deux exemples : adaptation d'une consigne écrite tirée d'un manuel de français de 6ème ; adaptation d'une tâche en escalade avec un élève souffrant de diplégie spastique.

Cheminement d'une réflexion pédagogique de « base » dans l'adaptation d'une consigne écrite

(a) → **Repérer des difficultés de l'élève**

Paul a des **difficultés** importantes de planification cognitive : il a du mal à organiser et hiérarchiser les actions qu'il doit accomplir pour réaliser des tâches scolaires

(b) → **Traduction de ces difficultés terme de besoins éducatifs**

Paul a donc **besoin** qu'on organise au préalable pour lui cette planification

(c) → **Analyse de la situation didactique** (cf. Encart n°1)

la consigne telle qu'elle est rédigée ne permet pas à Paul de comprendre l'ensemble de l'exercice à faire. Elle contient une seule phrase pour trois tâches à accomplir. De plus, une incohérence dans la chronologie d'exécution est repérée

(c) → **Déclinaison des besoins en terme adaptations pédagogiques**

L'indexation des tâches à accomplir + une simplification de l'écriture constituent des adaptations possibles

Consigne écrite tirée d'un manuel de français de 6^{ème} et proposée telle aux élèves

Distingue, dans cet extrait, les différents compléments de lieu suivant leur nature grammaticale et repère ceux qui contribuent (voir p. 56) à la description du lieu et ceux qui concernent les déplacements du personnage.

consigne écrite après processus d'adaptation

Lis l'extrait de texte suivant

a- Souligne en vert les compléments de lieu

b- Classe-les dans le tableau ci-dessous selon leur rôle : description du lieu ou déplacement du personnage

c- Précise la catégorie grammaticale de chacun

Description du lieu	Catégorie grammaticale	Déplacement du personnage	Catégorie grammaticale

Encart n°1 : Consigne écrite en français avant et après adaptation.

Cheminement d'une réflexion pédagogique de « base » dans l'adaptation d'une tâche en escalade

(a) → Repérer des difficultés de l'élève

Paul a des **difficultés** importantes au niveau du bas du corps et des quadriceps : il a du mal à avoir des appuis fort sur les membres inférieur

(b) → Traduction de ces difficultés terme de besoins éducatifs

Paul a donc **besoin** qu'on organise un parcours en escalade où il pourra avoir des appuis forts au niveau du bas du corps

(c) → Analyse de la situation didactique

En escalade, l'activité nécessite que les élèves utilisent des appuis fort sur les jambes et qu'ils soient stables sur celle-ci.

(d) → Déclinaison des besoins en terme adaptations pédagogiques

Utilisation d'un mur incliné au bas de la voie ou encore d'une échelle inclinée



QUELQUES ARTICLES POUR COMMENCER A RÉFLECHIR

Revue EPS 319 (2006) p15 à 53

Entre autres :

De l'exclusion à l'adaptation en EPS de 1942 à nos jours

L'intégration des élèves à besoin spécifique, oui mais...

Une démarche académique d'intégration (exemple de Grenoble)

L'intégration d'un élève en fauteuil électrique dans un cycle de HB 6^e

L'apprentissage en co-construction dans un groupe hétérogène

Le cas de Martin atteint de cécité

Le groupe « handinapte »

Entrer dans l'activité lutte en SEGPA

Le lycée collège à l'hôpital et à domicile

Le rôle du sport scolaire dans l'intégration

« foulée blanche » et intégration

Les professeurs des écoles aussi!

Le certificat complémentaire : une chance et un enjeu

Enseignant : un métier pour tous

Dossier EPS 85 « l'engagement de l'élève en EPS » chapitre 4 « La situation de handicap »



Adapter l'environnement <i>Caractéristiques de l'espace :</i> ✓ Taille du terrain (largeur, longueur) ✓ Taille du matériel fixe (hauteur, largeur de filets...) ✓ Taille cible (cage, cible de tir, hauteur et diamètre des paniers...) ✓ Mise à hauteur des supports/zones évolution (pour ramasser, par exemple, des objets dans le jeu du bérêt pour les fauteuils électriques, zone de préhension) ✓ Accessibilité des lieux de pratique (gymnase, piscine...) et du dispositif matériel (température de l'eau en piscine, balises en CO...)	<i>Percevoir l'environnement :</i> ✓ Matérialisation de l'espace (largeur des lignes, plots, ficelles, pans inclinés...) ✓ Couleur de ligne ✓ Sonore (coup de sifflet, repérage par le son des différents espaces de jeu...) <i>Zone de déplacement :</i> ✓ Choix du sol (espace de déplacement mou : tatami de judo) ✓ Espace adapté et non dangereux (pans inclinés en escalade...)	Adapter le matériel manipulé <i>Objets à saisir ou à lancer :</i> ✓ Taille ✓ Volume ✓ Le poids ✓ Matériaux (ballon de baudruche, mousse, frite type piscine...) ✓ Effets sonores (cible, ballon...) <i>Objet médiateur de contact corporel :</i> ✓ Taille ou longueur (frite...) ✓ Matière (tissu, bloc de mousse...) ✓ Outils compensateurs (caisse scotchée sur les genoux pour attraper le ballon...)
Adapter l'installation de l'élève ✓ Confort (passage au fauteuil d'un élève qui a des problèmes d'équilibre et de fragilité...) ✓ Sécurité ✓ Santé de l'élève	Variables pour adapter les situations d'EPS	<i>Objet de renvoi :</i> ✓ Taille et poids (de la raquette, batte...) ✓ Diamètre de la zone de contact avec l'objet à renvoyer
Adapter la durée de l'activité ✓ Fatigabilité de l'élève ✓ Lenteur de l'élève pour exécuter une tâche (prévoir une séance et ou une séquence suffisamment longue)	Médiation « humaine » <i>Enseignant/avs/eps/kiné/psychomotricien/parents/un camarade/...</i> ✓ Accompagner l'élève individuellement ✓ Reformuler/verbaliser les consignes (signaux sonores et visuels, langues des signes...) ✓ Ritualiser les différents temps de la séance ✓ Prendre des notes (secrétaire de l'élève...) ✓ Réactivité de l'adulte (modifier en direct les variables notamment en fonction du comportement de l'enfant)	Adapter les rôles et les règles ✓ Jouer sur les « capacités fonctionnelles et cognitives » ✓ Donner un « handicap » ou une « valeur ajoutée » (exemple : dans la passe à 10, une passe à un élève en fauteuil compte double ou triple...) ✓ Adapter les règles

D'après **Meynaud (2007)**, les adaptations en EPS pourraient s'organiser autour des variables suivantes :

- l'adaptation de l'environnement (taille du terrain, des cibles,...)
- l'adaptation de l'installation de l'élève (sécurité, confort lié au type de fauteuil utilisé,...),
- l'adaptation de la durée de l'activité (fatigabilité de l'élève, lenteur de l'élève,...),
- la médiation humaine (accompagner l'élève individuellement, ritualiser les différents temps de la leçon,...),
- l'adaptation du matériel utilisé (type d'objets à manipuler,...),
- l'adaptation des rôles et des règles.

ET SPORT (... SPORT SCOLAIRE)

Article à lire «[Marcelini A. « Un sport de haut niveau accessible! Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap » Reliance, N°15 2005, p48-54](#)

Ce que l'on retrouve trop souvent

- Hiérarchie des catégories de performance
- Formes séparées de participation sportive

Réfléchir à de nouvelles modalités de compétition susceptibles d'inclure valides et handicapés à partir d'une classification des capacités fonctionnelles

Ex: mettre en place des handicaps dans les sports individuels à partir de l'identification des capacités des sportifs pour l'épreuve... ex : faire varier la distance de course à parcourir en athlétisme



Défis sur 40 mètres haies



1 court sur le parcours de haies, 1 court sur le plat avec un handicap de départ

Conversion des temps de référence sur 40 mètres rivière					
>8''50	<8''50	<8''	<7''50	<7''	<6''50
1	2	3	4	5	6



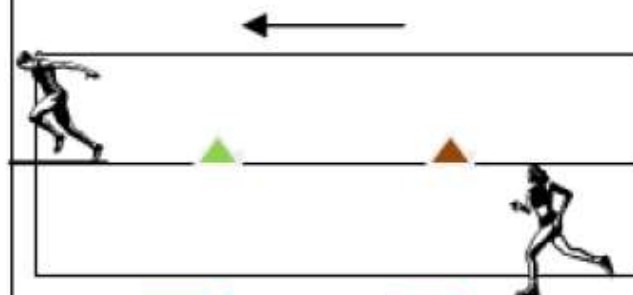
Cases grises: C'est le plus fort qui court sur les haies



Cases blanches : C'est le plus fort qui court sur le plat

Handicap départ (Bras croisés) <i>Qui est le plus fort ? Le plus fort court il sur le libre ou sur les haies ? Si plat, on regarde les cases blanches ; si haies, on regarde les grises.</i>						
	1	2	3	4	5	6
1	Allongé dos, pieds en sens inverse	Allongé dos pieds sens de la course	Allongé dos pieds sens de la course + 3 mètres	Allongé dos pieds en sens inverse + 6 mètres	Allongé dos pieds sens de la course + 9 mètres	Allongé dos pieds sens de la course + 12 mètres
2	Tailleur face	Allongé dos, pieds en sens inverse	Allongé dos pieds en sens inverse + 3 m	Allongé dos pieds sens de la course + 3 mètres	Allongé dos pieds sens de la course + 6 mètres	Allongé dos pieds sens de la course + 9 mètres
3	Tailleur dos	Tailleur face	Allongé dos, pieds sens de la course	Allongé dos pieds en sens inverse + 3 m	Allongé dos pieds en sens inverse + 6 mètres	Allongé dos pieds en sens inverse + 9 mètres
4	Assis dos	Tailleur dos	Tailleur dos + 3 m	Allongé dos, pieds sens de la course	Allongé dos, pieds sens de la course + 3 m	Allongé dos pieds sens de la course + 6 mètres
5	Allumette dos	Assis face	Tailleur face + 3 m	Tailleur face + 6 m	Allongé dos, pieds en sens inverse + 3 m	Allongé dos pieds en sens inverse + 6 mètres
6	Départ normal	Allumette dos	Tailleur face	Tailleur face + 3 m	Allongé dos, pieds en sens inverse	Allongé dos, pieds sens de la course + 3 m

« La rousté »

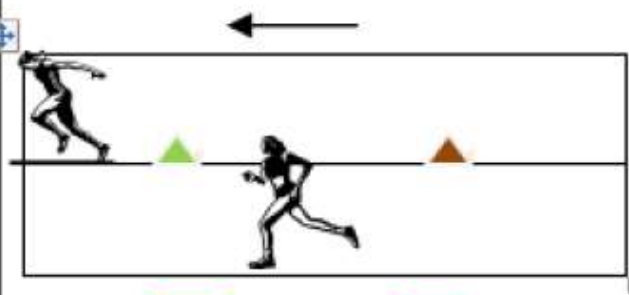


- 3m

- 6m

5 points pour le vainqueur, 0
pour le perdant.

« La demi-rouste »

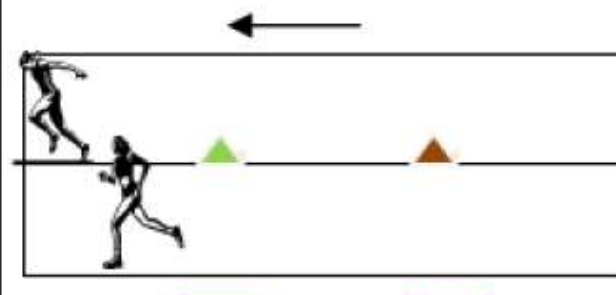


- 3m

- 6m

4 points pour le vainqueur, 1
pour le perdant.

« La défaite accrochée »



- 3m

- 6m

3 points pour le vainqueur, 2
pour le perdant.

EXEMPLE RESPECTER L'ÉQUITÉ DANS LES COMPÉTITIONS DE BASKET FAUTEUIL

- Pour respecter équilibre rapport de force entre les équipes : chaque joueur classé dans une catégorie (selon modèle handisport)
- Ex : paraplégique sans rotation active du tronc = classe 1
- Joueur avec mobilité active et pouvant se pencher sur au moins un côté = classe 4

Selon classe, un joueur se voit attribuer 1 à 5 pts = somme des joueurs ne doit pas dépasser 14,5 pts donc favoriser **équité**



EXEMPLE LE BASKIN



Revue EPS 339 pour en savoir plus

DE L'ADAPTATION À L'INCLUSION: **VERS L'ACCEPTATION DES DIFFÉRENCES**

DE L'ADAPTATION À L'INCLUSION: **VERS L'ACCEPTATION DES DIFFÉRENCES**

- Placer l'acceptation des différences au cœur de l'enseignement ou de l'entraînement
 - Adaptation des programmations
 - Traitement des activités
 - gestion des interactions entre pairs

LEVIER I :L'INCLUSION INVERSÉE

- placer les élèves « ordinaires » dans la situation handicapante vécue par les élèves en SH
= forme d'empathie + climat de classe positif + ouverture à la diversité

Exple : basket fauteuil en même temps que BB (Watelain et Tant)

Exple : Torball; volley-ball assis

Modalités : ponctuellement, le temps d'un cycle, pour tous, pour certains...

LEVIER 2 : LE TUTORAT RÉCIPROQUE

- Modèle d'apprentissage dans lequel un camarade ordinaire à la responsabilité de fournir un soutien à un pair en SH **et inversement**

= augmentation des interactions sociales positives et structurées et favorisation de l'apprentissage

LEVIER 3 : L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

- La coopération entre pairs « ordinaires » et SH est présentée comme un moyen de favoriser l'acceptation de ces derniers ([André, Deneuve : « Types de dispositifs coopératifs en éducation physique et sportive et acceptation des élèves issus de l'éducation spécialisée », in la recherche en éducation, n°5, 2011 p46-57](#))

- Pbme = souvent é en SH vécu comme une « charge » pour le groupe
- Stratégie : repérer les points forts = reconnaissance possible par leurs pairs

exple : danse Coopération = richesse créative

exple [compagnie « kinesferadanza »](#)

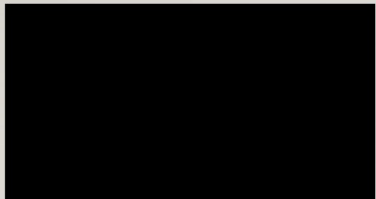
Exple : [cie Inextremiste \(ADC\)](#)

LEVIER 4 : INTERACTIONS ENTRE L'ADULTE ET LES ÉLÈVES

- Eviter « la sympathie excessive » (omniprésence, affect prédominant, surprotection) cf reportage inclusion France 2
- Eviter « attitude excessivement autoritaire » (Logique de la sécurité)
- Trouver un juste milieu « bienveillance émancipatrice » : autoriser des exigences d'apprentissage sans la compassion limitante en terme d'apprentissage
- information auprès des élèves : <http://eduscol.education.fr/cid66233/ressources-pour-le-premier-degre.html>

Ceci est particulièrement important lorsque l'enseignant fait des différences dans l'exigence de comportement « je te sanctionne si tu parles, je ne le sanctionne pas lui parce que... »





Sensibiliser mes élèves

Le nombre d'élèves autistes scolarisés dans le secteur public au Québec a doublé au cours des 5 dernières années. Aujourd'hui les élèves autistes sont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) les plus nombreux au Québec. Voici plusieurs guides et trousseaux qui sont disponibles pour vous aider à sensibiliser les élèves à leurs camarades autistes et aux professionnels des écoles :

Activité de sensibilisation d'Autisme Estrie

- [Lettre d'explication de l'activité](#)
- [Gabarit Casse-tête](#)
- [Histoire de Jules](#)

Comment expliquer l'autisme

Un guide de la FQA, révisé en 2015.

Comprendre le spectre de l'autisme

Un PDF utile pour bien comprendre la notion de « spectre ».

Dix choses que les enfants autistes aimeraient que vous sachiez

Ellen Notbohm, réimprimé du livre *Dix choses que les enfants atteints d'autisme aimeraient que Vous sachiez* avec la permission d'auteur.

Il y a un autiste dans ma classe ! 10 astuces pour les copains

Un article sur le site Je suis 1AS, La boîte à outils du petit Asperger et de tous les As !

Il y a un autiste dans ma classe ! 10 astuces pour les enseignants

Un article sur le site Je suis 1AS, La boîte à outils du petit Asperger et de tous les As !

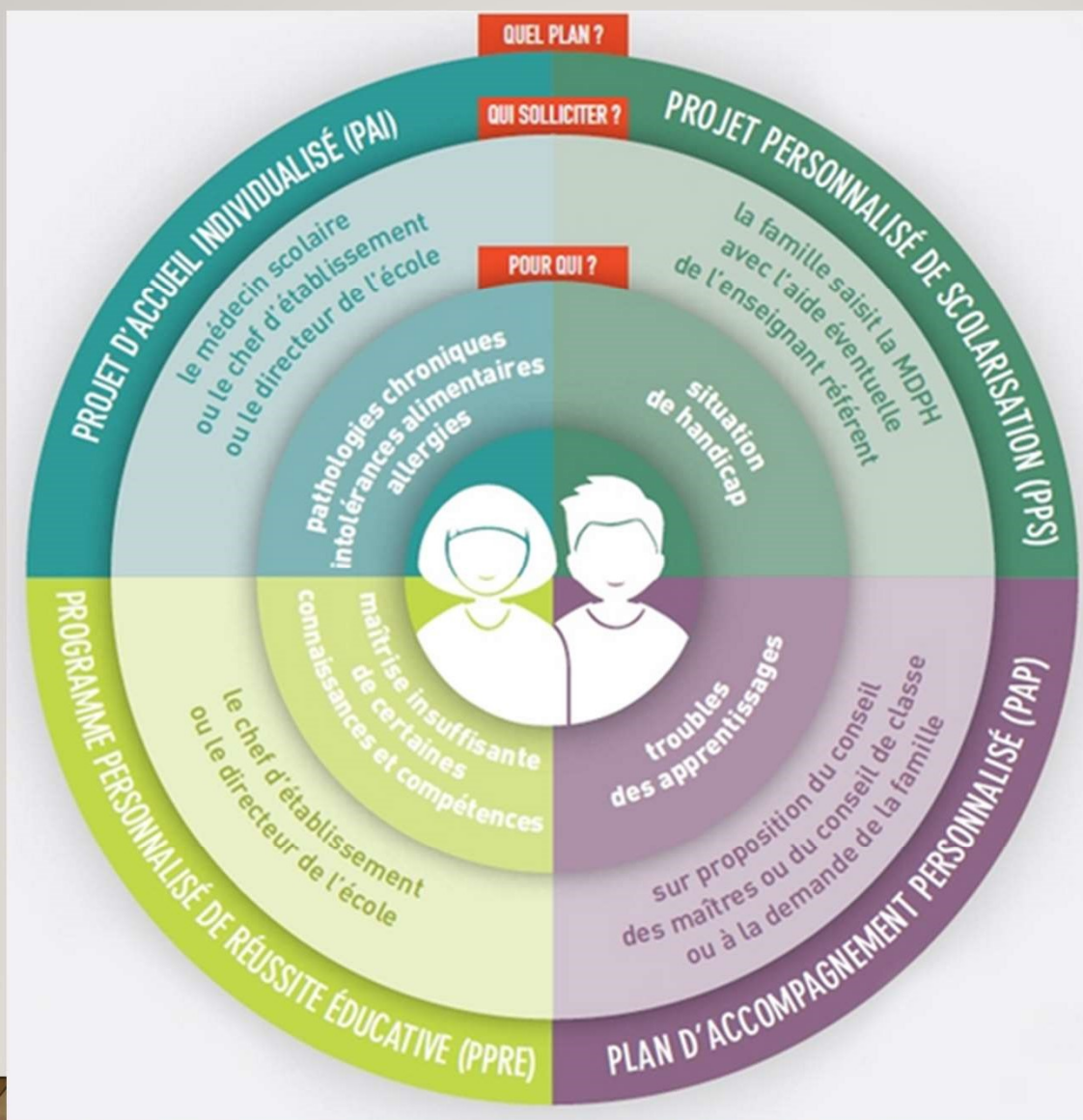
Lettre ouverte aux enseignants et à toute personne voulant se renseigner sur la scolarité des enfants autistes

De la part d'une enseignante française, 2014

Manuel pour enseigner à des enfants au développement typique comment augmenter les compétences sociales et de jeu de leurs camarades atteints d'autisme et autres TED

LEVIER 5 : PARTENARIAT

Compensation(s)			
Types de compensations			
Rôle de l'AVS			
Matériel pédagogique adapté			
Transports			
Constats (points d'appui, difficultés rencontrées)			
Autonomie	Réalise avec difficulté, avec aide...		
Savoir être	Relationnel avec les autres élèves	Relationnel avec l'adulte	Comportement scolaire
Savoir-faire	Organisation de son travail	Attitude face aux apprentissages	Mémorisation
Autres			
Discipline :			
Objectifs : compétences disciplinaires et transversales		Référence aux programmes ? Niveau d'autonomie attendu ? etc.	
Moyens humains et matériels		Matériel spécifique ? Tiers-temps ? Lecture orale des consignes ? etc.	
Adaptations nécessaires : avant, pendant, après		Cours fournis à l'avance ? Photocopie en A3 ? contenu sur clé USB ? etc.	
Modalités d'évaluation		QCM ? Évaluation uniquement ou partiellement orale ? etc.	
Organisation en cas d'absence du professeur d'accueil		Autre enseignant désigné ? Accueil en permanence ? Nécessité d'organiser le retour au domicile ? etc.	
Suivi et bilan		Régularité des temps de synthèse ? Retour fait aux familles ? etc.	



PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

- Le PPS ou Projet Personnalisé de Scolarisation est un dispositif relevant de la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**. Il s'adresse ainsi aux enfants reconnus comme « handicapés » par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA).
- Le PPS consiste à apporter à l'enfant une aide personnalisée sur tous les plans : humain, matériel et pédagogique. En mettant en place des aménagements scolaires et pédagogiques, des mesures d'accompagnement ainsi que l'attribution de matériels selon les besoins de l'élève.
- Il s'agit d'un **document renouvelable tous les ans**, dans lequel sont consignées toutes les mesures prises humainement, matériellement et pédagogiquement afin de favoriser la scolarisation du concerné.
- Pour en bénéficier, la famille de l'élève handicapé doit contacter l'enseignant référent à la MDPH de son secteur. Celui-ci servira d'intermédiaire entre les parents et l'organisme et se chargera de la prise en charge de l'enfant : explication et organisation de l'évaluation, suivi de la scolarisation, élaboration et mise en œuvre du PPS par la constitution de l'**ESS (équipe de Suivi de Scolarisation)** composée de lui-même, des parents, des enseignants, de l'orthophoniste, du psychologue et du médecin scolaire...



Projet Personnalisé de Scolarisation 54

Nom de l'élève	Prénom	Date de naissance	Adresse

Ecole ou établissement de scolarisation

Nom :

Adresse :

Tél :
Fax :
Email :

Directeur ou chef d'établissement :

Si inscription inactive préciser nom et adresse de l'école ou de l'établissement :

Les parents (ou représentants légaux)

Mère	Père	Représentant légal ou référent A.S.E
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :	Tél :
Email :	Email :	Email :

Suivi du Projet assuré par :

Enseignant(e) Référent(e)	Adresse	Téléphone/ E-Mail
		@ac-nancy-metz.fr
		Tél :

Document à renseigner par l'enseignant référent

CDA PH Décisions CDA sur l'organisation de la scolarisation

L'élève est scolarisé :

☐ en milieu ordinaire

☐ en classe spécialisée du milieu ordinaire ☐ CLIS ☐ UPI ☐ Classe TSL
☐ Autre :

☐ en enseignements adaptés du milieu ordinaire ☐ SEGPA ☐ EREA

☐ en école spécialisée ☐ EPA ☐ Autre :

☐ en unité d'enseignement ☐ IME ☐ ITEP ☐ IEM ☐ IES ☐ Autre :

☐ à temps plein ☐ à temps partiel ☐ en internat ☐ en 1/2 pension

☐ à temps partagé

Préciser le nom de l'établissement partenaire :

l'adresse :
Tél :
Fax :
Email :

☐ Mise en œuvre d'un aménagement des programmes (P.A.O.A)
(document en annexe)

☐ Accompagnement à la scolarisation par un AVS ou un EVS
(document en annexe précisant le nombre d'heures et les missions)

☐ Accompagnement par un service

Adresse du service :
Tél :
Fax :
Email :

☐ SESSAD ☐ SAAIS

☐ SSES ☐ Autre (préciser) :.....
.....

☐ SSEFIS

☐ Matériel pédagogique adapté (document en annexe)

Education Nationale Actions pédagogiques (relevant du droit commun)	
☐ Aménagement de l'Emploi du temps (document en annexe)	
☐ Mise en œuvre d'aménagements et d'adaptations pédagogiques spécifiques (document en annexe)	
☐ Mise en place d'un P.P.R.E	☐ Aide Personnalisée pour la période..... ☐ Stage de remise à niveau pour la période
☐ Accompagnement par des enseignants spécialisés Préciser.....	
☐ P.A.I (document en annexe)	
☐ Aménagements d'examens ou concours : Certificat de Formation Générale (CFG) - Diplôme National du Brevet (DNB)-Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR 1 et 2- Brevet Informatique et Internet(B2i) - Baccalauréat des voies générale et technologique ...	

- ☐ Accompagnement par des enseignants spécialisés
Préciser.....

- ☐ **Aménagements d'examens ou concours** : Certificat de Formation Générale (CFG) - Diplôme National du Brevet (DNB)-Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR 1 et 2- Brevet Informatique et Interne(B2i) - Baccalauréat des voies générale et technologique ...

☐ Projet Educatif et Thérapeutique. <i>(joindre un document en annexe)</i>
☐ Autres aides. <i>Préciser</i>
☐ Accessibilité mobilière et immobilière. <i>(document en annexe)</i>

Transport			
Année scolaire	Sur avis de la CDA*	Organisateur du transport	Type**
N-1	Oui-non		
En cours	Oui-non		
	Oui-non		
	Oui-non		

- Chaque item coché peut renvoyer à un document à l'intérieur du PPS.

[illegible]

•

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
La circulaire n° 2005-129 du 19/08/05 parue au BO n° 31 du 1^{er} septembre 2005
Les décrets n° 2005-1587 et 1589 du 19 décembre 2005, n°1752 du 30 décembre 2005
L'arrêté du 7 décembre 2005 paru au J.O. 293 du 17 décembre 2005
La circulaire n°2006-126 du 17 août 2006

Synthèse des besoins et compétences identifiés de l'élève

Les points forts (ce que l'élève connaît ou sait faire, ses attitudes et compétences permettant à l'enseignant d'agir avec lui de le faire progresser)

Les difficultés ou limitations d'activités (Ce que l'élève ne sait pas faire ou ne peut pas faire en termes de connaissances, attitudes et compétences)

Synthèse des besoins identifiés et compétences qui justifient des aménagements et adaptations spécifiques et/ou une Programmation Adaptée des Objectifs d'Apprentissage

Estimez-vous l'élève capable d'atteindre le niveau de compétences de son cycle dans le cadre d'un enseignement ordinaire ?

Oui, avec des adaptations ►

Dans ce cas, l'enseignant doit renseigner le document « Adaptations pédagogiques ».

Non, alors :

L'enseignant doit renseigner le document « Adaptation des Programmes » (P.A.O.A.)

PPS 6

EVOLUTION DU PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION

Nom de l'élève		Prénom	Date de naissance	Adresse
Ecole ou établissement	Date de l'Equipe de Suivi de Scolarisation	Date de la décision de la CDAPH ou de modification des partenaires	Poursuite ou évolution du projet personnalisé de scolarisation (préciser)	

Document à renseigner par l'Enseignant Référent et à photocopier si nécessaire

PPS 5

Décisions Education Nationale pour l'élève en situation de handicap, scolarisé en milieu ordinaire :

Adaptations pédagogiques* à mettre en œuvre pour aider l'élève à contourner les difficultés liées à sa situation de handicap et lui permettre de faire ses apprentissages dans tous les domaines.

* Voir document « conseils à l'attention des enseignants non spécialisés pour mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées. »

Ce document doit être renseigné par l'enseignant, en concertation avec les professionnels partenaires, dans le cadre de l'Equipe de Suivi de Scolarisation.

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP ou Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif que l'on met en place **dans l'établissement scolaire**.

Il s'adresse à **tout élève souffrant de troubles de l'apprentissage** : dyslexie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie... mais dont le degré de sévérité ne permet pas de les reconnaître comme étant un handicap.

Le PAP consiste à mettre en place un **plan d'accompagnement scolaire personnalisé pour l'enfant**.

En fonction de ses besoins et de ses capacités, cela peut se traduire par :

- ☐ L'organisation d'une intervention et d'un suivi extérieur (psychologue, orthophoniste...) tout au long de la scolarité ;
- ☐ La mise en place d'un programme scolaire allégé et plus adapté, renforcé par des matériels spécifiques (ordinateur, polycopie, etc.) et par des cours particuliers donnés par des répétiteurs CNED ;
- ☐ L'aménagement des contrôles et des examens en cas de nécessité.

Pour bénéficier du Plan d'Accompagnement Personnalisé, la famille doit en faire la demande au **chef de l'établissement et au médecin scolaire**, qui se chargeront de la mise en place du dispositif, de son application et de son suivi.



PAI : Projet d'Aide Individualisé

Le PAI ou Projet d'Accueil Individualisé est un dispositif que l'on met en place au **sein de l'établissement scolaire** de l'enfant lorsque celui-ci souffre de **troubles de la santé durable et persistant**, ayant des impacts sur sa vie quotidienne et scolaire, sans toutefois être reconnu comme étant un handicap.

Le PAI s'adresse, en particulier, **aux élèves souffrant de maladies chroniques** comme l'asthme ou les allergies... des problèmes de santé les empêchant d'avoir une scolarité normale.

Le dispositif a pour but **d'aménager pour ces derniers, un environnement scolaire sécuritaire** et dans lequel ils pourront bénéficier des traitements médicaux ou des régimes spécifiques dont ils ont besoin pour pouvoir étudier « normalement ».

Il offre ainsi à l'enfant malade, si cela est prescrit par le médecin, les garanties suivantes :

- ☐ Un traitement médical pendant les cours ;
- ☐ Un aménagement pédagogique : allègement du travail, utilisation de supports, etc.
- ☐ Un suivi scolaire en dehors de l'établissement scolaire en cas d'hospitalisation ou de maintien à domicile ;

Selon la pathologie, le PAI peut également inclure un **protocole d'urgence**.

Il est mis en place à la demande des parents auprès du chef d'établissement et sera rédigé par le médecin scolaire

. Il se base sur les besoins thérapeutiques de l'élève malade, selon sa pathologie et ce qui est précisé dans l'ordonnance de son médecin.

Il permet d'adapter toutes ses activités en classe en fonction de son état de santé, mais aussi de préciser les interventions nécessaires qui y seront autorisées : dose de médicaments et horaire de prises en cas de PAI médicalisé ; régime à suivre et autres aménagements spécifiques pour un dispositif non médicalisé.

Il détermine les intervenants nécessaires à l'atteinte des objectifs du dispositif : les parents, le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, le directeur d'école, les enseignants, etc.



PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

C'est un **Dispositif pédagogique**,

Il est mis en place **à la demande de l'équipe pédagogique** présente dans l'établissement de l'enfant, **lorsque des difficultés à acquérir des connaissances et des compétences du socle commun sont constatées chez celui-ci.**

En cas de redoublement, il devient obligatoire.

Il consiste à mettre en place un **programme de soutien scolaire personnalisé et intensif** pendant et en dehors des heures de cours, et ce, dans le but de corriger l'écart entre les compétences acquises par l'enfant et les compétences exigées par le socle commun.

Pour cela, l'équipe pédagogique travaillera en étroite collaboration avec les parents, mais également l'orthophoniste et le psychologue et mettra en place un suivi médical et un accompagnement éducatif, en parallèle avec un **tutorat de l'élève par un professionnel principal** ou référent.

Souvent de courte durée, la prise en charge dure six à huit semaines et concerne surtout les matières comme le français, les mathématiques et les langues vivantes.

Une fiche de suivi des compétences est tenue et communiquée aux parents après chaque évaluation et permet de mettre fin au programme si le bilan est satisfaisant



NOTRE JOURNEE SPORT PARTAGE

- Malette sport scolaire et handicap

<http://www.lesproductionsdugolem.com/usep/html/pedagogie.html>

